



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégories B2.3 et B2.4

N° de demande : 2006-5906
Catégorie : B2.3 (Nouvelles caractéristiques chimiques ou modifications des caractéristiques chimiques d'une PC – Produits de formulation) et B2.4 (Nouvelles caractéristiques chimiques ou modifications des caractéristiques chimiques d'une PC – Proportion des produits de formulation)
Produit : Lambda-cyhalothrine 1 EC
N° d'homologation : 29052
Matière active (m.a.) : Lambda-cyhalothrine (CYH)
N° de document de l'ARLA : 1642350

Contexte

Lambda-cyhalothrine 1 EC (Lambda-Cyhalothrin 1 EC) est un insecticide à usage commercial qui contient une nouvelle source de la matière active lambda-cyhalothrine (120 g/L). Cette matière active a été homologuée pour la première fois au Canada en 1996. Elle est actuellement utilisée dans plusieurs produits d'usage commercial pour la suppression d'insectes ravageurs dans des activités agricoles et non agricoles.

But de la demande

La présente demande vise l'homologation du nouveau produit d'usage commercial Lambda-cyhalothrine 1 EC afin de supprimer divers insectes ravageurs (pucerons, hémiptères, cicadelles, coléoptères, lépidoptères) dans les cultures de graines oléagineuses et de céréales, les pâturages, les arbres fruitiers, les fraisiers, le tabac, les pommes de terre, les tomates, les cultures du genre *Brassica*, la laitue pommée, les légumes-bulbes (cultures du groupe 3), les cerisiers de Virginie et les légumineuses (cultures du groupe 6). Selon l'utilisation, le produit est appliqué à l'aide d'équipement au sol à des doses de 42 à 125 mL de produit/ha, jusqu'à concurrence de 3 applications par année, avec un intervalle de 7 jours entre les applications et un délai d'attente avant la récolte (DAAR) d'au moins 1 à 60 jours. De plus, il peut être appliqué par voie aérienne pour certaines utilisations. Pour obtenir des détails sur les exigences relatives aux utilisations, aux doses et aux méthodes d'application, aux mises en garde, aux restrictions et au port de l'équipement de protection individuelle, consulter l'étiquette du produit.

Évaluation des propriétés chimiques

Lambda-cyhalothrine 1 EC se présente sous forme de concentré émulsifiable contenant de la lambda-cyhalothrine à une concentration nominale de 120 g/L. La préparation commerciale a une masse volumique de 0,94305 g/mL et un pH de 6,45. L'insecticide contient un produit de formulation de la Liste 2. Les exigences en matière de données sur la chimie de Lambda-cyhalothrine 1 EC sont remplies.

Évaluation sanitaire

Chez le rat, Lambda-cyhalothrine 1 EC est très toxique après exposition orale aiguë ($DL_{50} = 98,11$ mg/kg p.c. chez les femelles), d'une faible toxicité après exposition cutanée aiguë ($DL_{50} > 2\ 000$ mg/kg p.c.) et d'une toxicité aiguë faible par inhalation ($CL_{50} = 1,83$ mg/L). Le produit est gravement irritant pour les yeux et légèrement irritant pour la peau chez le lapin et un sensibilisant cutané pour le cobaye.

Lambda-cyhalothrine 1 EC correspond au profil d'emploi de la matière active. On considère donc que la modification demandée dans la formulation ne devrait pas entraîner d'augmentation de l'exposition professionnelle. Les doses et les méthodes d'application de la matière active ainsi que le calendrier des traitements sont identiques à ceux du produit précédent contenant de la lambda-cyhalothrine.

Aucune nouvelle donnée sur les résidus n'a été présentée à l'appui de l'homologation de Lambda-cyhalothrine 1 EC. Il est prévu que les risques associés aux résidus dans les aliments du nouvel insecticide commercial soient semblables à ceux d'autres produits homologués contenant de la lambda-cyhalothrine. Par conséquent, on ne prévoit aucune augmentation de l'exposition alimentaire. Le nouveau produit à base de lambda-cyhalothrine provenant d'une nouvelle source ne posera de risque inacceptable pour aucune sous-population, y compris les nourrissons, les enfants, les adultes et les personnes âgées.

Évaluation environnementale

Aucune donnée sur le devenir dans l'environnement ou sur l'écotoxicologie n'a été présentée à l'appui de l'homologation du nouvel insecticide commercial Lambda-cyhalothrine 1 EC. Les risques que pose le nouvel insecticide commercial pour l'environnement devraient être semblable à ceux d'autres produits homologués contenant de la lambda-cyhalothrine. On ne s'attend donc à aucune augmentation de l'exposition environnementale.

Évaluation de la valeur

Les résultats de treize essais complémentaires visant à comparer l'efficacité de Lambda-cyhalothrine 1 EC à supprimer 8 ravageurs dans 5 cultures différentes à celle d'un produit précédent ont été présentés. Ils indiquent que l'efficacité de Lambda-cyhalothrine 1 EC et du produit précédent sont équivalentes. Toute utilisation n'ayant pas été mise à l'essai est confirmée, parce que l'efficacité de Lambda-cyhalothrine 1 EC devrait être égale à celle du produit précédent qui a été homologué pour les mêmes utilisations.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) a terminé l'évaluation de la présente demande et a jugé que les renseignements étaient suffisants pour appuyer l'homologation de Lambda-cyhalothrine 1 EC afin de supprimer divers insectes ravageurs (pucerons, hémiptères, cicadelles, coléoptères et lépidoptères) dans les cultures de graines oléagineuses et de céréales, les pâturages, les arbres fruitiers, les fraisiers, le tabac, les pommes de terre, les tomates, les cultures du genre *Brassica*, la laitue pommée, les légumes-bulbes (cultures du groupe 3), les cerisiers de Virginie et les légumineuses (cultures du groupe 6).

Références

Données fournies par le demandeur

1299929, 2006, Value Summary, DACO: 10.1.

1299930, 2006, Efficacy Summary, DACO: 10.2.3.1.

1299936, 2004, Efficacy of Lamcy-120 EC versus Matador 120 EC on Apple Maggot and Tentiform Leafminer, DACO: 10.2.3.3(D), 10.3.2(B), 10.2.3.3(D), 10.3.2(B).

1299937, 2004, Efficacy of Lamcy 120 EC versus Matador 120 EC on White Apple Leafhopper, DACO: 10.2.3.3(D), 10.2.3.3(D).

1299938, 2004, Effect of Lamcy-120 EC on Flea Beetle in Canola, DACO: 10.2.3.3(D), 10.3.2(B), 10.2.3.3(D), 10.3.2(B).

1299939, 2004, Effect of Lamcy-120 EC on Flea Beetle in Canola, DACO: 10.2.3.3(D), 10.3.2(B), 10.2.3.3(D), 10.3.2(B).

1299940, 2004, Evaluation of Insecticides on Canola Pest, DACO: 10.2.3.3(D), 10.3.2(B), 10.2.3.3(D), 10.3.2(B).

1299941, 2004, Efficacy of Lamcy 120 EC on Potato Insects, DACO: 10.2.3.3(D), 10.3.2(B), 10.2.3.3(D), 10.3.2(B).

1299942, 2004, Efficacy of Lamcy 120 EC on Potato Insects, DACO: 10.2.3.3(D), 10.3.2(B), 10.2.3.3(D), 10.3.2(B).

1299943, 2004, Efficacy of Lamcy 120 EC on Potato Insects, DACO: 10.2.3.3(D), 10.3.2(B), 10.2.3.3(D), 10.3.2(B).

1299944, 2004, Lamcy 120 EC vs. Matador 120 EC for Control of Earworm in Sweet Corn, DACO: 10.2.3.3(D), 10.3.2(B), 10.2.3.3(D), 10.3.2(B).

1299945, 2004, Lamcy 120 EC vs. Matador 120 EC for Control of Earworm in Sweet Corn, DACO: 10.2.3.3(D), 10.3.2(B), 10.2.3.3(D), 10.3.2(B).

1299946, 2004, Evaluation of Insecticides on Grasshoppers, DACO: 10.2.3.3(D), 10.3.2(B), 10.2.3.3(D), 10.3.2(B).

1299947, 2004, Evaluation of Insecticides on Grasshoppers, DACO: 10.2.3.3(D), 10.3.2(B), 10.2.3.3(D), 10.3.2(B).

1299948, 2004, Evaluation of Insecticides on Grasshoppers, DACO: 10.2.3.3(D), 10.3.2(B), 10.2.3.3(D), 10.3.2(B).

1299949, 2006, Adverse Effects Summary, DACO: 10.3.1,10.3.1.

1299950, 2006, Product Identification, N/A, MRID: N/A, DACO: 3.1.1,3.1.2,3.1.3,3.1.4

1299951, 2004, Product Chemistry, 3-29-04, MRID: N/A, DACO: 3.2.1,3.2.2,3.2.3,3.4.1,3.4.2
CBI

1299952, 2006, Establishing Certified Limits, N/A, MRID: N/A, DACO: 3.3.1

1299953, 2003, Development and Validation of an Analytical Method for the Determination of the Content of Active Ingredient in the Formulation MCW-449 1 EC, 20031258/01-PCVE, MRID: N/A, DACO: 3.4.1 CBI

1299954, 2003, Physical State, Colour and Odour of MCW-449 1EC, 20031258/01-PCAO, MRID: N/A, DACO: 3.5.1,3.5.2,3.5.3 CBI

1299955, 2006, Formulation Type/Container Material and Description, N/A, MRID: N/A, DACO: 3.5.4,3.5.5

1299956, 2003, Relative Density of MCW-449 1EC, 20031258/01-PCRD, MRID: N/A, DACO: 3.5.6 CBI

1299957, 2003, pH of MCW-449 1EC, 20031258/01-PCPH, MRID: N/A, DACO: 3.5.7 CBI

1299958, 2003, Oxidation/Reduction: Chemical Incompatibility of MCW-449 1EC, 20031258/01-PCOR, MRID: N/A, DACO: 3.5.8

1299959, 2003, Viscosity of MCW-449 1EC, 20031258/01-PCVC, MRID: N/A, DACO: 3.5.9 CBI

1299960, 2004, Storage Stability: Storage Stability and Corrosion Characteristics of Formulation MCW-449 1EC over 1 Year of Storage at ambient temperature, 20031258/01-PCTY, MRID: N/A, DACO: 3.5.10,3.5.14 CBI

1299961, 2003, Flash Point of MCW-449 1EC, 20031258/01-PCFB, MRID: N/A, DACO: 3.5.11 CBI

1299962, 2003, Statement about the Explosive and Oxidizing Properties of the Formulation MCW-449 1 EC, 20031258/01-PCSR, MRID: N/A, DACO: 3.5.12 CBI

1299963, 2003, Miscibility of MCW-449 1EC with Hydrocarbon Oil, 20031258/01-PCMI, MRID: N/A, DACO: 3.5.13 CBI

1299964, 2006, Dielectric Breakdown Voltage Waiver, N/A, MRID: N/A, DACO: 3.5.15

1299965, 2006, Summary - Toxicology, N/A, MRID: N/A, DACO: 4.1

1299966, 2004, Acute Oral Toxicity Study (Up-and-Down Procedure) with Lambda-Cyhalothrin 1 EC in Wistar Rats, 3675/03, MRID: N/A, DACO: 4.6.1

1299967, 2004, Acute Dermal Toxicity Study with Lambda-Cyhalothrin 1 EC in Wistar Rats, 3676/03, MRID: N/A, DACO: 4.6.2

1299968, 2004, Acute Inhalation Toxicity Study with Lambda-Cyhalothrin 1 EC in Wistar Rats, 3677/03, MRID: N/A, DACO: 4.6.3

1299969, 2005, Acute Inhalation Toxicity Study with Lambda-Cyhalothrin 1 EC in Wistar Rats, Amendment No.1 to Final Report No. TOXI-3677/03, MRID: N/A, DACO: 4.6.3

1299970, 2004, Acute Eye Irritation/Corrosion Study with Lambda-Cyhalothrin 1 EC in New Zealand White Rabbits, 3679/03, MRID: N/A, DACO: 4.6.4

1299971, 2004, Acute Dermal Irritation/Corrosion Study with Lambda-Cyhalothrin 1 EC in New Zealand White Rabbits, 3678/03, MRID: N/A, DACO: 4.6.5

1299972, 2004, Skin Sensitisation Study (Magnusson and Kligman Test) with Lambda-Cyhalothrin 1 EC in Guinea Pigs, 3680/03, MRID: N/A, DACO: 4.6.6

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2008

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.